



**Création d'un poste d'
Adjoint technique territorial
de 1^{ère} classe**

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/77

L'an deux mil quatorze, le dix novembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 novembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

ABSENT : M. VIN Daniel (pouvoir à Bernard MICHEL)

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues BEAUME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

L'effectif des emplois ne se trouve pas modifié :

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer un poste à temps complet d'*Adjoint technique territorial de première classe*,

DIT que cet emploi sera effectif au 1^{er} décembre 2014,

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe sous réserve de l'acceptation du Comité Technique Paritaire,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget principal, chapitre 012,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Certifié exécutoire compte-tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

